

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 30 JANVIER 2019 À 16 H 30, EN PRÉSENCE À SEPT-ÎLES ET PAR VISIOCONFÉRENCE

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Marc Fortin, PDG et secrétaire
 Johanne Beaudoin
 Dave Charlton
 Manon Cody
 Geneviève Fafard
 Josée Francoeur
 Pascale Lafortune
 Michael Lavigne
 Diane Ouellet
 Jean-Pierre Porlier
 Solange Turgeon
 Jean-Marie Vollant

PAR VISIOCONFÉRENCE

Ginette Côté
 Roger Dubé
 Danielle Sirois

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Résolution 2019-01-412

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ouverture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 30 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

Le président souhaite la bienvenue à madame Ginette Côté qui a été nommée par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 13 décembre 2018 pour siéger au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord à titre de membre indépendant, profil 2^e compétence en gestion des risques, finance et comptabilité.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Il propose d'ajouter le sujet « Gouvernance de la Direction de santé publique » aux affaires nouvelles.

Résolution 2019-01-413

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 30 janvier 2019, en ajoutant au point 13.1 « Gouvernance de la Direction de santé publique » et en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 21 novembre 2018

Résolution 2019-01-414

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 21 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

4. Tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public

Le tableau de suivi des principales résolutions et des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

Le président indique qu'un travail important a été réalisé pour mettre en place la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute personne majeure en situation de vulnérabilité. Il ajoute que ce document sera déposé plus tard pour adoption par le conseil d'administration.

6. Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général présente quelques dossiers traités depuis la dernière rencontre du conseil d'administration :

- Échanges étroits entre le nouveau gouvernement et les CISSS/CIUSSS. La ministre souhaite instaurer de nouvelles façons de faire dans les organisations, notamment en décentralisant les prises de décisions.
- Pourparlers avec le Ministère concernant le projet de l'urgence de Sept-Îles. Une mise à jour du projet sera bientôt effectuée, en fonction du nouveau gouvernement. Des annonces suivront très prochainement en suivi de ce dossier.
- Des soirées reconnaissance ont eu lieu en Haute-Côte-Nord, à Fermont et en Basse-Côte-Nord.
- Le CISSS est à revoir l'ensemble de ses mécanismes de reconnaissance.

7. Correspondance

Aucune correspondance n'a été déposée. Seule la revue de presse est déposée au conseil pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Afin de répondre à une demande, des périodes de questions de quinze (15) minutes au début et à la fin sont autorisées. Le point 14 portant sur la deuxième période de questions du public suit le point 8.

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations de membres actifs

Résolution 2019-01-415

Attendu la demande de nomination du Dr Daniel Simard-Gilbert, omnipraticien, numéro de permis 18322, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, avec des priviléges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, médecine scolaire, consultation médicale et soins à domicile) » à l'installation des Escoumins;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 15 janvier 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-127);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Daniel Simard-Gilbert, omnipraticien, numéro de permis 18322;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord, à l'installation des Escoumins;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « médecine générale (urgence, hospitalisation, médecine scolaire, consultation médicale et soins à domicile) », pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-01-416

Attendu la demande de nomination du Dr Yanick Pelletier, omnipraticien, numéro de permis 18217, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord, avec des priviléges en « médecine générale (soins intensifs, urgence, consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 15 janvier 2019;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-126);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du Dr Yanick Pelletier, omnipraticien, numéro de permis 18217;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des priviléges d'exercice en « médecine générale (soins intensifs, urgence, consultation externe générale) » pour la période du 17 septembre 2018 au 31 décembre 2019;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nomination du chef du département de santé publique

Résolution 2019-01-417

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu l'organigramme de la Direction des services professionnels et de l'enseignement universitaire du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la lettre de démission transmise par le Dr Raynald Cloutier, en date du 13 décembre 2018, annonçant sa démission pour le 31 décembre 2018;

Attendu l'avis favorable des membres du département de santé publique lors de leur rencontre tenue le 15 novembre 2018;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2018-113);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** la nomination du Dr Richard Coovi Fachehou à titre de chef du département de santé publique, effective à compter du 1^{er} janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications aux priviléges

Résolution 2019-01-418

Attendu la demande formulée par le Dr Ivan Ubeda, omnipraticien, numéro de permis 12417, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de priviléges en soins de longue durée (CHSLD);

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-128);

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des priviléges du Dr Ivan Ubeda, omnipraticien, numéro de permis 12417, afin qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale – UCDG, hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation à l'urgence, SAM), soins prolongés (CHSLD), soutien à domicile, urgence mineure et GMF-U »;
- **Que** ce changement soit rétroactif au 12 novembre 2018;
- **Que** cette modification de priviléges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-01-419

Attendu la demande formulée par la Dr Christine Luis, omnipraticienne, numéro de permis 11402, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à l'ajout de priviléges en GMF-U;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-130);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des priviléges de la Dr Christine Luis, omnipraticienne, numéro de permis 11402, afin qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale – hospitalisation (incluant psychiatrie, soins intensifs, usagers en observation à l'urgence, SAM), urgence mineure, urgence majeure et GMF-U »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 30 janvier 2019;
- **Que** cette modification de priviléges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-01-420

Attendu la demande formulée par la Dr^e Laïla Popescu, omnipraticienne, numéro de permis 97018, membre actif à l'installation de Sept-Îles, afin de procéder à l'ajout de priviléges de garde en disponibilité en psychiatrie;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-129);

Attendu l'obligation du membre du CMDP de respecter son engagement lié aux priviléges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des priviléges de la Dr^e Laïla Popescu, omnipraticienne, numéro de permis 97018, afin qu'ils se lisent comme suit : « médecine générale, gériatrie (incluant la garde en soins prolongés), examen physique et garde en disponibilité en psychiatrie »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 1^{er} janvier 2019;
- **Que** cette modification de priviléges soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Renouvellement de priviléges – membres actifs**Résolution 2019-01-421**

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 12 juin 2018;

Attendu la recommandation du cogestionnaire de l'installation visée;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 18 juin 2018;

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de priviléges des membres inscrits au tableau qui suit, conditionnellement à la remise, chaque année, des preuves d'assurance professionnelle et de l'inscription au tableau du Collège des médecins du Québec;

No permis	Titre	Nom	Spécialité	Installation	Priviléges et installation(s) visée(s) par les priviléges
14088	Docteur	Arab Boussaid	Médecine générale	Forestville	Médecine générale (incluant l'urgence, cliniques externes, soins prolongés, soins à domicile, clinique d'infiltration), Forestville Hospitalisation et urgence, Les Escoumins et Baie-Comeau
17780	Docteure	Danielle Godin	Médecine générale	Forestville	Médecine générale (urgence, bureau)
15741	Docteure	Gabrielle Héroux	Médecine générale	Forestville	Médecine générale (urgence, consultation médicale, hospitalisation, médecine scolaire), Forestville Hospitalisation et urgence, Les Escoumins

84069	Docteur	Luc Richard	Médecine générale	Forestville	Médecine générale (soins prolongés, consultation médicale, soins à domicile)
92025	Docteur	Yvan Salvetti	Médecine générale	Forestville	Médecine générale (consultation médicale, soins prolongés, soins à domicile)
15481	Docteure	Stéphanie Thibault	Médecine générale	Forestville	Médecine générale (incluant l'urgence, cliniques externes, soins prolongés, soins à domicile et milieu scolaire), Forestville Urgence, Baie-Comeau

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ);
- **Que** ce renouvellement soit valide rétroactivement au 10 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 pour une période de 18 mois.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-01-422

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 12 juin 2018;

Attendu la recommandation du chef de département concerné;

Attendu la recommandation favorable du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 18 juin 2018;

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de priviléges des membres inscrits au tableau qui suit, conditionnellement à la remise, chaque année, des preuves d'assurance professionnelle et de l'inscription au tableau à l'Ordre des dentistes du Québec;

No permis	Titre	Nom	Statut	Spécialité	Installation	Priviléges
2147163	Docteur	Guillaume Goulet	Membre actif	Dentisterie	Baie-Comeau	Dentisterie
15507	Docteur	Samir Gharbi	Membre actif	Dentisterie	Fermont	Dentisterie
14511	Docteure	Audrey-Anne Mercier	Membre actif	Dentisterie	Fermont	Dentisterie

- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements liés à la jouissance des priviléges;
- **Que** ce renouvellement soit valide rétroactivement au 10 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 pour une période de 18 mois.

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Renouvellement de priviléges – membre associé

Résolution 2019-01-423

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la vérification des dossiers professionnels par le comité d'examen des titres du 29 mai 2018;

Attendu la recommandation du chef de département clinique concerné;

Attendu que ce renouvellement a été reçu après le 10 mai 2018;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-131);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** au renouvellement de privilèges comme membre associé du Dr Georges Robitaille, pédopsychiatre, numéro de permis 94249, avec des privilèges en « psychiatrie – pédopsychiatrie » à l'installation de Baie-Comeau, conditionnellement à la remise chaque année des preuves d'assurance professionnelle et de l'inscription au tableau du Collège des médecins du Québec;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel à l'accord du directeur des services professionnels de son milieu de pratique principal;
- **Que** ce renouvellement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ);
- **Que** ce renouvellement soit valide rétroactivement au 10 mai 2018, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 pour une période de 18 mois.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Changement de statut

Résolution 2019-01-424

Attendu la demande formulée par la Dr^e Michèle Cloutier, omnipraticienne, membre actif à l'installation de Baie-Comeau, afin de procéder à un changement de son statut;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le chef du département de médecine générale;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Attendu la recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution CMDP-2018-115);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la Dr^e Michèle Cloutier, omnipraticienne, numéro de permis 84289, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 30 janvier 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.1.7. Changement de statut et démission

Résolution 2019-01-425

Attendu la demande formulée par le Dr Luc Richard, omnipraticien, membre actif à l'installation de Forestville, afin de procéder à un changement de son statut et pour annoncer sa démission;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable par le cogestionnaire médical de l'installation de Forestville;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres;

Attendu l'obligation du membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) de respecter son engagement lié aux privilèges, notamment le respect des règlements du CMDP, de son département et de l'établissement;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);
Attendu la recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution CMDP-2018-117);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut du Dr Luc Richard, omnipraticien, numéro de permis 84069, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 1^{er} mars 2019, et ce, jusqu'au 30 juin 2019;
- **D'accepter** la démission du Dr Luc Richard, omnipraticien, numéro de permis 84069, à compter du 30 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

9.1.8. Démissions

Résolution 2019-01-426

Attendu la lettre de démission du Dr Oussountam Victor Gouba, omnipraticien, membre actif à l'installation de Sept-Îles, lettre datée du 16 décembre 2018 et annonçant sa démission effective à compter du 14 février 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2018-118);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr Oussountam Victor Gouba, omnipraticien, numéro de permis 16416, à compter du 14 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-01-427

Attendu la lettre de démission de la Dr^e Amélie Roy, radiologue, membre actif à l'installation de Sept-Îles, lettre datée du 10 décembre 2018 et annonçant sa démission effective à compter du 8 février 2019;

Attendu que le délai de 60 jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2018-116);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la Dr^e Amélie Roy, radiologue, numéro de permis 13394, à compter du 8 février 2019.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2019-01-428

Attendu l'article 188 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les termes et propos de la politique portant sur la nomination des chefs de département clinique qui stipulent que la nomination d'un chef de département clinique est sous la responsabilité du conseil d'administration;

Attendu la lettre de démission transmise par le Dr Raynald Cloutier en date du 13 décembre 2018, annonçant sa démission pour le 31 décembre 2018;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2018-112);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du Dr Raynald Cloutier à titre de chef du département de santé publique, effective à compter du 31 décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

9.2. Règlement du département d'imagerie médicale – radiologie diagnostique du CISSS de la Côte-Nord

Résolution 2019-01-429

Attendu l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la mise à jour complète des règlements du département régional d'imagerie médicale – radiologie diagnostique par les membres de ce département;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2019-133);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à l'adoption du règlement du département d'imagerie médicale – radiologie diagnostique du CISSS de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

9.3. Addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité (EGI)

Résolution 2019-01-430

Attendu que le nouvel engagement et le retrait de deux indicateurs sont fixés dans l'addenda de l'entente de gestion 2018-2019;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, l'addenda de l'entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. Mise à jour de la politique de communication

Résolution 2019-01-431

Attendu les modifications apportées à la politique de communication à la suite de changements au niveau des rôles et responsabilités dans les fonctions internes;

Attendu que les modifications doivent être approuvées par le conseil d'administration du CISSS;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique de communication du CISSS de la Côte-Nord révisée.

Adopté à l'unanimité.

10.2. Mise à jour du règlement concernant l'examen des plaintes

Résolution 2019-01-432

Attendu qu'il relève de la responsabilité du conseil d'administration de l'établissement de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

Attendu que le conseil d'administration doit établir par règlement une procédure d'examen des plaintes des usagers;

Attendu le rôle dévolu au commissaire par la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité adoptée en mai 2017;

Attendu que le règlement a fait l'objet d'une mise à jour en janvier 2019;

Attendu la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le nouveau règlement concernant l'examen des plaintes des usagers, tel que soumis;
- **De mandater** la commissaire aux plaintes et à la qualité des services pour voir à son application.

Adopté à l'unanimité.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Désignation d'un administrateur au conseil d'administration du CISSS par et parmi les membres du conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement

Ce point est traité après le point 6 du présent ordre du jour.

Résolution 2019-01-433

Attendu la démission de monsieur François Tremblay comme membre désigné par et parmi le conseil des infirmières et infirmiers (CII) au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la consultation menée auprès du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de la Côte-Nord;

Attendu la proposition de la candidature de madame Manon Cody, infirmière au CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;

Il est proposé et appuyé :

- **De désigner** madame Manon Cody, administratrice au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord pour le collège du conseil des infirmières et infirmiers, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Adopté à l'unanimité.

11.2. Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité

Résolution 2019-01-434

Attendu la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité adoptée et sanctionnée à l'Assemblée nationale du Québec le 30 mai 2017;

Attendu l'obligation du CISSS de la Côte-Nord d'adopter sa propre politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité, ladite politique basée sur la politique-cadre et le guide de mise en œuvre transmis par le ministère de la Santé et des Services sociaux plus tôt cet automne;

Attendu la consultation faite auprès des conseils professionnels, des comités des usagers, des directions cliniques, de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services, de certaines instances syndicales, de la coordonnatrice régionale en maltraitance envers les personnes âgées, de la Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques et de représentants de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique;

Attendu l'adoption de la politique par le comité de direction le 15 janvier 2019 et par le comité de gouvernance et d'éthique le 30 janvier 2019;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Modification au permis d'exploitation

Résolution 2019-01-435

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que la ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public, conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu la nécessité de bonifier les services aux aînés et aux personnes nécessitant des services de réadaptation;

Attendu l'implantation d'une unité de courte durée gériatrique (UCDG) et d'une unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) à l'Hôpital Le Royer;

Attendu la transformation de dix-huit lits de santé physique en dix-huit lits de gériatrie, soit dix pour l'UCDG et huit pour l'URFI;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** à la ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser l'ajout au permis du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de l'Hôpital Le Royer l'unité de mesure (capacité de service) « Gériatrie » et la transformation de dix-huit lits de santé physique en dix-huit lits de gériatrie (dix pour l'UCDG et huit pour l'URFI);
- **Que** le CISSS de la Côte-Nord s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- **D'autoriser** monsieur Marc Fortin, président-directeur général, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Plan d'action 2018-2020 à l'égard des personnes handicapées

Résolution 2019-01-436

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que le conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord a adopté le premier bilan annuel au sujet du plan d'action à l'égard des personnes handicapées le 13 juin 2018;

Attendu que le plan d'action doit être révisé à son échéance;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, le plan d'action à l'égard des personnes handicapées du CISSS de la Côte-Nord 2018-2020.

Adopté à l'unanimité.

11.5. Politique d'intégration à l'emploi des personnes ayant un handicap

Résolution 2019-01-437

Attendu que l'article 61.1 de la Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale précise que chaque ministère ou organisme public qui emploie 50 employés doit se doter d'un plan d'action;

Attendu que l'établissement s'est doté d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées à partir de juin 2017;

Attendu que le plan d'action prévoit la rédaction d'une politique pour l'intégration en emploi des personnes handicapées;

Attendu que le CISSS de la Côte-Nord doit être un modèle et s'engager à créer les conditions favorables pour une plus grande employabilité de ces personnes;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, comme présenté, la politique d'intégration en emploi des personnes ayant un handicap du CISSS de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

11.6. Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement

Résolution 2019-01-438

Attendu l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions ainsi que du règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement;

Attendu l'obligation pour le CISSS de la Côte-Nord de mettre en place ces nouvelles dispositions législatives;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le nouveau règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement.

Adopté à l'unanimité.

11.7. Nomination au poste de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)

Résolution 2019-01-439

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration nomme le directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA);

Attendu que les délibérations des membres du comité ressources humaines convergent de façon unanime pour une recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Anick Bellavance au poste de directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA) du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord;
- **D'autoriser** le président-directeur général de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapport des comités

12.1. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 9 janvier 2019, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Voici les sujets abordés depuis le 23 octobre 2018 :

- Rôle du régime des plaintes : Cinq recommandations ont été reçues, trois recommandations ont été complétées et 44 dossiers demeurent en étude.
- Avancement des dossiers de la Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique.
- État de situation portant sur la situation des usagers en attente d'hébergement à l'hôpital de Sept-Îles.
- Planification et stratégie de recrutement des médecins sur la Côte-Nord.
- Rapport du collège des médecins de septembre 2018.

12.2. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni plus tôt aujourd'hui, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Les sujets abordés lors de cette rencontre sont les suivants :

- Politique de lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité.
- Plan d'action du comité qui sera basé sur les quatre critères évalués non conformes dans le rapport d'Agrement.
- Suivi de la rencontre du président-directeur général avec le Protecteur du citoyen.
- Formation offerte aux membres du conseil d'administration.

12.3. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 29 janvier 2019, sous la présidence de monsieur Michael Lavigne.

Voici les sujets discutés lors de cette rencontre :

- Suivi du plan de retour à l'équilibre budgétaire.
- Contrats et engagements financiers de 100 000 \$ et plus.
- Dépenses des principaux dirigeants.

12.4. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 10 janvier 2019, sous la présidence de madame Solange Turgeon.

Les sujets discutés lors de cette rencontre sont les suivants :

- État de situation – Dotation :
 - Capacité d'accueil des candidates à l'exercice de la profession infirmière, des candidates à l'exercice de la profession infirmière auxiliaire et externes en soins infirmiers.
 - Présentation du plan de main-d'œuvre au 31 mars 2018.
 - Recrutement international.
 - Campagne de recrutement intensive.
- État de situation de la négociation locale.
- État de situation – Liste de rappel.
- Affaires juridiques.
- Tableaux de bord – Assurance salaire et main-d'œuvre indépendante.
- Calendrier des rencontres du comité.

12.5. Comité des usagers

Comité du milieu de vie du CHSLD de Sept-Îles

Monsieur Jean-Pierre Porlier indique que le CHSLD de Sept-Îles a été choisi comme référence au Québec par madame Marie-Josée Laforge, chef d'unité de soins infirmiers spécialisés et chargée de projet pour la construction d'un CHSLD à Chibougamau qui accueillera ses premiers résidents à l'automne 2019. Des similitudes avec notre installation, autant dans l'organisation que dans la conception et le service, auraient permis d'arrêter leur choix sur notre CHSLD. Monsieur Porlier fait la lecture d'une correspondance d'appréciation et de remerciements transmise par madame Laforge à madame Joanie Boulay, chef de service SAPA intérimaire à l'installation de Sept-Îles, suite à la visite de notre CHSLD par l'équipe de Chibougamau qui s'est déroulée les 14 et 15 janvier derniers. Bravo à l'équipe du CHSLD de Sept-Îles!

Il est convenu de transmettre un mot de félicitations, au nom du conseil d'administration, aux personnes concernées.

Comité des résidents du CHSLD de Sept-Îles et comité des usagers de Sept-Îles

Monsieur Porlier mentionne que le 18 janvier dernier marquait la fin du mandat de deux ans de madame Louise Bertrand qui agissait comme personne-ressource coordonnatrice auprès du comité des résidents du CHSLD et du comité des usagers de Sept-Îles. Monsieur Porlier souligne le travail exceptionnel accompli par madame Bertrand au cours de son mandat. Reconnue pour son professionnalisme, sa rigueur, sa grande capacité d'analyse et de synthèse, madame Bertrand

aura donné un nouvel essor à ces deux comités et, en leur nom, monsieur Porlier la remercie pour tout le travail réalisé. Madame Bertrand, dont l'engagement auprès des usagers est reconnu depuis longtemps, poursuivra son implication à titre personnel dans de nombreux comités de l'établissement.

Ressources humaines de certains de nos comités

Monsieur Porlier signale qu'à la suite du départ de madame Louise Bertrand, le comité des usagers de Sept-Îles et le comité des résidents du CHSLD de Sept-Îles sont en appel de candidatures pour l'embauche d'une personne-ressource. Un premier appel de candidatures a été fait en novembre dernier, sans succès. Un second appel de candidatures sera donc lancé le mois prochain. Il s'agit d'un travail intéressant et gratifiant pour des personnes qui connaissent un tant soit peu le réseau de la santé et le travail avec des bénévoles. En moyenne, une quinzaine d'heures par semaine est nécessaire et l'horaire de travail proposé est très souple.

Un appel de candidatures sera aussi lancé à la mi-février pour l'embauche de la personne-ressource du comité des usagers du centre intégré (CUCI). Monsieur Porlier rappelle qu'une somme récurrente dédiée à l'embauche d'une personne-ressource pour le CUCI a été annoncée le printemps dernier par le ministre de la Santé du gouvernement précédent. Il s'agit d'un poste à temps plein doté de bonnes conditions de travail. Conscients du défi de recrutement dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, les membres du comité ont malgré tout bon espoir d'attirer des candidatures intéressantes prêtes à relever ce défi.

13. Affaires nouvelles

13.1. Gouvernance de la Direction de santé publique

Résolution 2019-01-440

Attendu que le poste de directeur de santé publique est à combler officiellement depuis octobre 2018;

Attendu que la région de la Côte-Nord poursuivra ses démarches pour combler ce poste;

Attendu les avantages potentiels de cet intérim et le souci de maintien de l'autonomie régionale;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la proposition d'intérim du Dr Donald Aubin et d'autoriser le président-directeur général, monsieur Marc Fortin, à proposer la nomination par intérim du Dr Aubin à la ministre.

Adopté à l'unanimité.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes au début et à la fin sont autorisées. Ce point a été traité à la suite du point 8.

15. Clôture de la séance

Résolution 2019-01-441

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 30 janvier 2019 à 18 h 16.

Adopté à l'unanimité.



Denis Miousse
Président



Marc Fortin
Secrétaire